Feuille officielle d'avis
du district de Moutier

Numéro 20
Mercredi 28 mai 2025

La Semaine **édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.**

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet *www.lasemaine.ch.*

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: **Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier**

Contact: **foadm@lasemaine.ch**

Tarif des insertions: **partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. –.80 le mm + TVA (63 mm de large).**

Berne

Fermeture des bureaux de l'administration cantonale

La Préfecture et l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) de l'arrondissement administratif du Jura bernois informent la population que leurs guichets et leurs centrales téléphoniques seront exceptionnellement fermés le vendredi 30 mai 2025 toute la journée.

Courtelary, le 21 mai 2025

Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte et Préfecture du Jura bernois.

Corcelles

Avis de construction – après-coup – Modification du projet

Numéro eBau 2024-14984

Maître d'ouvrage: Brunner Willy, Clos la Jus 38, 2747 Corcelles

Auteur du projet: Brunner Willy, Clos la Jus 38, 2747 Corcelles

Propriétaire foncier: Brunner Willy, Clos la Jus 38, 2747 Corcelles

Emplacement: parcelle N° 3 à Clos la Jus 38, 2747 Corcelles

Projet: Modification du projet publié dans la FOADM du 4 et 11 septembre 2024.

Façade Nord: Installation d'un cadre en bois brut naturel autour de la fenêtre + une latte pour créer une séparation du vitrage, la porte sectionnelle blanche peur être conservée, peinture blanche de rafraichissement sur toute la façade Nord. Façade Ouest: Installation d'un cadre en bois brut naturel autour de la fenêtre, porte d'entrée blanche en PVC, conservation de la porte coulissante en bois naturel brut (existant), peinture blanche de rafraichissement sur toute la façade Ouest.

Zone d'affectation: M2pc

Recensement arch.: bâtiment digne de conservation, objet C, ensemble bâti A

Dimensions: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans du **22 mai au 21 juin 2025,** auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture, sur rendez-vous ou directement sur la plateforme eBau.

Les oppositions ou les éventuelles réserves de droit dûment motivées et formulées par écrit seront reçues jusqu'au terme du dépôt au secrétariat communal.

Corcelles, le 15 mai 2025

Le secrétariat communal

Avis de construction

Maître d'ouvrage: CKLogis Sàrl, Cyril Kunz, Chemin du Prailat 11, 2744 Belprahon

Auteur du projet: CKTech Sàrl, Cyril Kunz, Chemin du Prailat 11, 2744 Belprahon

Propriétaire foncier: CKLogis Sàrl, Cyril Kunz, Chemin du Prailat 11, 2744 Belprahon

Emplacement: parcelle N° 18 à Verger Dedos 37a, 2747 Corcelles

Projet: Construction d'une serre pour légumes et d'un biotope pour batraciens et reptiles

Zone d'affectation: M2pc

Dimensions: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans **du 22 mai 2025 au 21 juin 2025,** auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture, sur rendez-vous ou directement sur la plateforme eBau.

Les oppositions ou les éventuelles réserves de droit dûment motivées et formulées par écrit seront reçues jusqu'au terme du dépôt au secrétariat communal.

Corcelles, le 19 mai 2025

Le secrétariat communal

Court

Mise au concours

En vue du prochain départ du titulaire, la Municipalité de Court met au concours le poste de

Secrétaire municipal·e (80 - 100 %)

avec entrée en fonction au 1er octobre 2025 ou date à convenir.

Vos tâches

- Pilotage et responsabilité de l'administration
- Gestion du personnel municipal
- Soutien du Conseil municipal dans les domaines juridique et stratégique (participation aux séances, droit de proposition)
- Participation à de nombreux projets transversaux, suivi de ces derniers
- Coordination entre le Conseil municipal, le personnel, la population et tous les partenaires externes (administrations fédérale et cantonale, institutions, prestataires privés, etc.)
- Rédaction de procès-verbaux, décisions, rapports, préavis et correspondances
- Gestion des procédures de demandes de permis de construire
- Suppléance de l'Administratrice des finances

Votre profil

- Diplôme ou expérience professionnelle confirmée dans un des domaines suivants: droit, économie, sciences politiques, administration publique
- Sens aigu des responsabilités, professionnalisme, rigueur, confidentialité
- Excellentes compétences rédactionnelles
- Grande capacité d'analyse et de synthèse, sens de l'organisation
- Leadership, esprit d'initiative, capacité à communiquer et à persuader, autonomie
- Esprit client, entregent, empathie, souplesse
- Volonté constante d'amélioration des compétences, disposition à suivre des formations continues
- Goût pour l'innovation, ouverture au changement

Nous vous offrons

- Un poste de cadre très varié dans une commune à taille humaine, tournée vers l'avenir, avec de nombreux projets de développement
- La possibilité de donner sens à votre parcours professionnel en servant l'intérêt général
- De réelles opportunités de formation continue
- Un environnement de travail moderne dans une équipe dynamique et ouverte

Pour tout complément d'information, merci de vous adresser à Madame Nathalie Schranz, Maire, au 079 507 92 40 ou à l'adresse n.schranz@court.ch.

Les dossiers de candidature comportant les documents usuels (dont une photo-portrait) sont à adresser par courrier postal (Municipalité de Court, rue de la Valle 19, 2738 Court) ou par voie électronique (contact@court.ch).

Délai de postulation: mardi 10 juin 2025

Court, le 21 mai 2025

Municipalité de Court, Conseil municipal

Paroisse réformée de Court

L'assemblée de paroisse aura lieu le lundi 30 juin 2025, 20h30 à la cure (1er étage)

Ordre du jour:

1. Méditation
2. Nomination d'un·e scrutateur·trice
3. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée
4. Acceptation du décompte de crédit d'engagement de CHF 45'000 pour divers travaux d'amélioration énergétique au Temple, voté le 21.11.2022
5. Arrêté des comptes du crédit d'engagement de CHF 55'000 pour la révision des cloches du Temple, voté le 26.06.2023

6. Présentation et approbation des comptes 2024 :
- Présentation des comptes
- Rapport de vérification
- Recommandation du conseil
- Discussion et approbation

7. Rapport de l'autorité de surveillance en matière de la protection des données
8. Élection d'un·e conseiller·ère de paroisse
9. Divers

Les comptes 2024 peuvent être consultés au secrétariat municipal durant les heures d'ouverture.

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée de paroisse du 30 juin 2025

Le procès-verbal de l'assemblée de paroisse du 30 juin 2025 sera déposé publiquement durant 30 jours à compter du 14 juillet 2025 au secrétariat municipal durant les heures d'ouverture.

Pendant ce délai, les ayants droit au vote peuvent former opposition par écrit contre la teneur du procès-verbal auprès du conseil de paroisse.

Court, le 28 mai 2025

Le conseil de paroisse

Crémines

Avis de construction

Requérants : Linda et Walter Liechti, Sur les Planches 152, 2746 Crémines

Auteur du projet : Solex Ingénierie Sàrl, Julien Pedrocchi, Rue Centrale 16, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 763, au lieu-dit « Sur les Planches 152 » commune de Crémines

Projet : Remplacement du chauffage électrique par une pompe à chaleur air/eau extérieure, au Nord du bâtiment. Elimination du boiler électrique.

Dimensions : selon plans déposés

Construction : selon plans déposés

Zone : H2

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 27 juin 2025 inclusivement** auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Crémines, le 28 mai 2025

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérant : Syndicat d'alimentation en eau du Raimeux, par M. Roberto Cavallin, Rue des Courtils 208, 2746 Crémines.

Emplacement : parcelle N° 318, aux lieux-dits : « Les Rochers du Droit » et « La Côte au Bœuf », commune de Crémines.

Projet : réfection du chemin d'accès menant à la station de pompage de Gore Virat comprenant l'assainissement du revêtement et adaptation du tracé du chemin, stabilisation des murs de soutènement, purge des rochers et pose de treillis de protection, assainissement du drainage et du tuyau d'évacuation des eaux ainsi qu'élagage de la végétation.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Zones de protection : IONF N° 691.00 « Les Rochers du Droit » et réserve forestière cantonale N° 160_BE_3262 « Raimeux ».

Remarque : projet conforme à la zone au sens de l'art. 22 LAT.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 27 juin 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Crémines. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 28 mai 2025.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Grandval

Assemblée municipale de la municipalité de Grandval, jeudi 26 juin 2025, salle communale 19h30

Ordre du jour

1) Discuter et approuver le règlement du personnel du Syndicat élargi du Grand Val (SEGV) ;
2) Discuter et approuver le budget 2025 du Syndicat élargi du Grand Val (SEGV) ;
3) Discuter et approuver l'Organe de vérification des comptes du syndicat élargi du Grand Val (SEGV) pour une période de 4 ans ;
4) Discuter et approuver les comptes 2024 du syndicat scolaire du Grand Val (SGV) ;
5) Présentation du décompte final d'investissement du projet de réfection des chemins compris dans la REP ;
6) Présentation du décompte final d'investissement du projet de remise en état des berges de la Rauss ;
7) Discuter et approuver les comptes 2024 de la Municipalité de Grandval ;
8) Discuter et approuver le règlement sur les déchets de la Municipalité de Grandval ;
9) Discuter et approuver le règlement de police de la Municipalité de Grandval ;
10) Divers.

Les documents énumérés aux points 1, 2, 4,7, 8 et 9 sont déposés au secrétariat municipal 30 jours avant l'assemblée. Ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé contre un acte législatif communal auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Conformément à l'article 67 du Règlement d'organisation, le procès- verbal de l'assemblée sera déposé publiquement au Secrétariat municipal durant 30 jours, soit du 7 juillet au 5 août 2025.

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu par écrit, auprès du Conseil municipal pendant ledit dépôt.

Grandval, le 21 mai 2025

Le Conseil municipal

Loveresse

Avis de construction

Requérant : Office des immeubles et des constructions du canton de Berne, Reiterstrasse 11, 3013 Berne.

Auteur du projet : Losinger Marazzi AG, Wankdorfallee 5, 3014 Berne.

Emplacement : parcelle N° 683, au lieu-dit « Beau Site », commune de Loveresse.

Projet : construction d'un bâtiment administratif provisoire pour une durée de 5 ans dès son exploitation, construction de 7 garages préfabriqués sur la place de stationnement existante, pose de panneaux photovoltaïques en toiture, pose d'une PAC à l'extérieur, aménagement de 21 nouvelles places de stationnement en pavés gazon sur l'ensemble du site, aménagement de nouveaux accès (route et escalier) et construction d'un chenil.

Modification du projet : ajout d'un couvert sur l'escalier d'accès Ouest

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : ZBP 3 « Beau Site ».

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 20 juin 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Loveresse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire, dans le même délai, auprès Conseil communal, Chemin de l'Ecole 3, 2732 Loveresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Loveresse, le 20 mai 2025

Conseil communal

Avis de construction

Requérants : Christelle et Anthony Longo, Clos là Outre 28, 2732 Loveresse.

Auteur du projet : KD Architecture SA, Grand-Rue 79, 2720 Tramelan.

Emplacement : parcelle N° 782, au lieu-dit « Clos là Outre », commune de Loveresse.

Projet : création de places de parc pour véhicules en pavés filtrants

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : Zones d'activités

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 27 juin 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Loveresse. Les oppositions et réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire, dans le même délai, auprès du Conseil communal, Chemin de l'Ecole 3, 2732 Loveresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Loveresse, le 21 mai 2025

Conseil communal

Moutier

Services Techniques – Travaux Publics

Fêtes de l'Ascension et de Pentecôte - Ramassage des déchets

Ascension

Jeudi 29 mai 2025 : **pas de ramassage (jour de l'Ascension)**

Vendredi 30 mai 2025 : « Tournée Verte », 1er et 2e quartiers

Pentecôte

Lundi 9 juin 2025 : **pas de ramassage** (Lundi de Pentecôte)

Mardi 10 juin 2025 : ramassage des ordures, 1er quartier

Mercredi 11 juin 2025 : ramassage des ordures, 2e quartier

Jeudi 12 juin 2025 : «Tournée Verte» 1er quartier et carton 1er quartier

Vendredi 13 juin 2025 : «Tournée Verte» 2e quartier et carton, 2e quartier

Nous rappelons que les ramassages se font **dès 7 heures du matin** et que les déchets doivent être sortis à cette heure, quel que soit le quartier ou la rue.

Il est aussi rappelé que les sacs à ordures ne doivent pas être sortis la veille du ramassage. En effet, encore trop de citoyens, lors des Fêtes et jours fériés, sortent leurs sacs à ordures sur le trottoir 2 - 3 jours avant le ramassage.

Chacun voudra bien prendre note de ces indications.

Moutier

Services Techniques - Travaux Publics

Avis de travaux - Avenue de Bellevue

Les conduites souterraines à l'Avenue de Bellevue sont en mauvais état et, de ce fait, la Municipalité de Moutier a planifié la réfection du réseau de l'électricité et le changement de la conduite d'eau potable dans le secteur.

Le tronçon, allant du bâtiment N° 3 au bâtiment N° 37 (soit du carrefour Bellevue/Petite-Fin au carrefour de l'Etoile) sera assaini et les travaux débuteront en principe :

- **dès le mardi 10 juin 2025 et dureront environ 2 mois** pour autant que les conditions atmosphériques soient favorables (avec réouverture durant les vacances, soit du 28 juillet au 10 août 2025).

Nous demandons aux habitants du quartier, aux livreurs et à la population de Moutier et des environs de se conformer strictement à la signalisation qui sera mise en place au cours des travaux.

Toutes les mesures seront prises pour réduire autant que possible les désagréments provoqués par ces travaux et, d'avance, la Municipalité de Moutier et les Services Industriels vous remercient de votre compréhension et de votre collaboration.

Moutier, le 28 mai 2025

Services industriels Moutier

Société de tir de Champoz

Tirs obligatoires 2025

Nous informons la population que les Tirs obligatoires organisés pour notre commune par la société de Tir de Champoz auront lieu aux dates suivantes :

Mercredi 28 mai à Champoz de 18 h 30 à 19 h 30

Samedi 7 juin à Champoz de 10 h à 12 h

Samedi 23 août à Champoz de 10 h à 12 h

De plus nous informons les intéressés que, mis à part les tirs obligatoires, ils ont la possibilité de tirer au stand de Champoz chaque mercredi soir, de 18 h à 19 h 30.

Les tireurs de Moutier sont les bienvenus.

Le stand sera fermé du 24 juillet au 12 août 2025.

Moutier, mai 2025

Municipalité de Moutier

Perrefitte

Avis de construction

Requérante : Municipalité de Perrefitte, Sous le Tacon 24, 2742 Perrefitte.

Auteur du projet : Bureau d'ingénieurs ATB SA, Rue Industrielle 15, 2740 Moutier.

Emplacement : parcelles Nos 45, 404, 628, 629, 826, 828, 831, 858 et 906 + diverses parcelles concernant les emprises temporaires et l'installation de chantier, aux lieux-dits : «Clos de la Chapelle, Les Seignes, Grosses Oeuches et Champs du Chêne», commune de Perrefitte.

Projet : assainissement des canalisations d'eau potable et d'eaux usées, modification de l'éclairage public et réfection complète du coffre de la route et pose d'un nouveau revêtement.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zones : H2, agricole et routes communales.

Dérogations : art. 80 LR et 24 LAT.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 27 juin 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Perrefitte. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 28 mai 2025.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Commune de Perrefitte

Bureau communal

Nous vous informons que la secrétaire municipale, Mme Mabelle Beuchat, est de retour au bureau. Nous vous remercions d'avoir fait preuve de compréhension durant son absence ces dernières semaines.

Perrefitte, le 28 mai 2025

Le Conseil municipal

Municipalité de Perrefitte

Local de l'ancien stand de tir à louer

La Municipalité a repris la gestion du local de l'ancien stand de tir et le loue pour des fêtes de familles et autres occasions. Il est équipé d'une cuisine avec petit frigo et la vaisselle de base. Maximum 40 places. Toilettes, places de parcs, tables et bancs pour l'extérieur sont également à disposition. Le stand est situé en lisière de forêt à 200 mètres du village.

Prix par jour : CHF 130 tout compris pour les externes, et CHF 100 pour les citoyens de la commune.

Deux jours consécutifs : CHF 200 tout compris pour les externes, et CHF 150 pour les citoyens de la commune.

Pour des renseignements et les réservations, prière de s'adresser à l'administration communale au 032 493 22 74 ou par mail à secretariat@perrefitte.ch

Perrefitte, le 28 mai 2025

Le Conseil municipal

Petit-Val

Rapport d'analyse de l'eau potable

Prélèvement officiel effectué par M. Micael Zwygart

Date du prélèvement : 12 mai 2025

Provenance de l'eau :

Réseau de distribution (eau source du Pichoux)

Traitement de l'eau : Désinfectée par UV

Lieux du prélèvement : Fontaines à Souboz et à Sornetan

Résultats microbiologiques :

Escherichia coli : conforme aux exigences

Entérocoques : conforme aux exigences

Germes aérobies, mésophiles : conforme aux exigences

Degré de dureté : 18.0

Selon l'appréciation du Laboratoire cantonal, les résultats d'analyse répondent aux dispositions légale. Les détails de ces analyses peuvent être consultés sur le site internet de la Commune www.petit-val.ch ou au bureau communal durant les heures d'ouverture.

Les analyses de l'eau potable des autres villages peuvent être consultées sur le site internet du Syndicat des eaux des Franches- Montagnes www.eau-sef.ch.

Souboz, le 28 mai 2025

Conseil communal

Dépôt public du projet de modification du plan d'aménagement local (PAL) concernant l'introduction d'une zone de hameau (ZH)

Conformément à l'art. 60 de la Loi cantonale du 9 juin 1985 sur les constructions (LC), la Commune mixte de Petit-Val dépose publiquement le projet de modification du plan d'aménagement local (PAL) concernant l'introduction d'une zone de hameau (ZH).

Le dossier comprend :

- le plan de zone de hameau (ZH),
- l'extrait de l'art. 242 du règlement communal de constructions (RCC) sur la zone de hameau et,
- à titre indicatif, le rapport de conformité (RCo) et ses annexes, conformément à l'art. 47 OAT.

Le projet de modification du PAL est déposé publiquement pendant 30 jours, **du 28 mai au 27 juin 2025 inclusivement,** à l'administration communale où il peut être consulté durant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous. Le dossier est également consultable sur le site internet de la commune : www.petit-val.ch, rubrique « Aménagement local - constructions, zone de hameaux » (seul le dossier « physique » déposé auprès de l'administration communale fait formellement foi).

Les éventuelles oppositions ou déclarations de réserves de droit, écrites et dûment motivées, sont à adresser au Conseil communal de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz, jusqu'au 27 juin 2025.

Pour rappel, les oppositions collectives et les oppositions multicopiées n'ont de valeur que si elles indiquent le nom de la personne représentant valablement le groupe d'opposants.

En cas d'opposition(s), les pourparlers de conciliation se dérouleront dans le courant du mois d'août 2025.

Souboz, le 28 mai 2025

Conseil communal

Reconvilier

04.0302.0204 - eBau 2025-7165

Avis de construction

Requérants : Lüdi Martine et Didier, Rue du Pommé au Loup 11, 2732 Reconvilier

Emplacement : Parcelles N° 1565, Rue du Pommé au Loup 11a, 2732 Reconvilier

Projet : Construction d'un couvert pour trois voitures avec toiture en panneaux photovoltaïques intégrés

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : H2

Dérogations : Art. 80 de la Loi sur les routes

Publication : dès le 28 mai 2025, pour 30 jours

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 27 juin 2025 inclusivement** ou sur le lien suivant : www.reconvilier.ch/depots-publics.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Reconvilier, le 26 mai 2025

Administration des constructions

Roches

Fermeture de route et restriction de la circulation

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note de l'avis suivant :

- **La pose du revêtement bitumineux aura lieu du lundi 2 juin 2025 à 7h00 au vendredi 6 juin 2025 en fin de journée** (sous réserve des conditions météorologiques). Les rues « Milieu du Village » et « Haut du Village » seront totalement fermées à tout trafic. Durant ces 5 jours, l'accès à Hautes-Roches, La Combe et le Vevay devra se faire par Moutier.
- Pour le tronçon de route concerné, tous les points de collecte seront supprimés durant la semaine. Merci de déposer vos poubelles et déchets verts à l'abri PC ou à un autre point de ramassage officiel.
- Pendant la durée des travaux, le parcage des véhicules sera compliqué. Un grand merci pour votre flexibilité !

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Roches, le 19 mai 2025

Conseil communal

Saicourt

eBau N° 2024-16751

Avis de construction

Requérants : Eva et Gérard Lachat, Le Domaine 3, 2713 Bellelay

Auteur du projet : Arc architecture sàrl, Julien Roethlisberger, Grand-Rue 62, 2720 Tramelan

Rue : Le Domaine 3, 2713 Bellelay

Parcelle N° : 740

Projet de construction : Pose d'un enrobé dans la cour intérieure du centre équestre autour du carré de sable existant afin d'améliorer les conditions d'utilisation du site.

Zone : Agricole

Dérogation : Aucune, projet conforme à l'affection de la zone

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 27 juin 2025 inclusivement,** au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Le Fuet, le 28 mai 2025

Secrétariat municipal

Informations communales

Bureau municipal

En raison de l'Ascension, le bureau municipal sera fermé le vendredi 30 mai 2025.

Le Fuet, le 28 mai 2025

Conseil municipal

Informations communales

BKW et les Municipalités de Tramelan et de Saicourt préparent les travaux de construction du parc éolien

Depuis plus d'un an, BKW détient un permis de construire valable pour le parc éolien de Tramelan. En accord avec les autorités de Tramelan et de Saicourt, BKW a maintenant décidé de lancer les travaux préliminaires en août 2025. La planification de ces travaux est actuellement en cours.

La Suisse a besoin de plus d'électricité en hiver et entend développer la production d'énergie renouvelable dans ce but. Le peuple suisse l'a clairement exprimé en votant «oui» à la loi sur l'électricité le 9 juin 2024. Les centrales éoliennes, qui produisent beaucoup d'électricité en hiver, peuvent y contribuer de manière significative.

Depuis novembre 2023, BKW détient un permis de construire valable pour le parc éolien de la Montagne de Tramelan et Montbautier. Les ayants droits des communes de Tramelan et de Saicourt ont également adopté en mars 2015 ce projet éolien. En accord avec les Municipalités de Tramelan et de Saicourt, BKW a décidé de débuter en août 2025 les travaux préliminaires de défrichement et la construction des infrastructures de desserte, telles que les fouilles pour les câbles et les voies d'accès. Ces travaux constitueront la base pour les travaux principaux qui devraient débuter ultérieurement.

BKW dispose d'un permis de construire valable pour l'ensemble du parc éolien et d'une grande partie des droits de construction, de passage et de conduite. L'entreprise est donc autorisée à commencer les travaux préliminaires sur les surfaces où les droits nécessaires ont été garantis. Parallèlement, BKW poursuit ses efforts pour trouver un accord avec les propriétaires fonciers qui n'ont pas encore consenti au transfert des droits de passage et de conduite.

De par la nature des travaux et leur emprise, le trafic des véhicules pourra être perturbé. Les fermetures ponctuelles et temporaires de route seront coordonnées avec l'Office des ponts et chaussées (OPC) et les Communes concernées.

Nous vous enjoignons de vous conformer à la signalisation qui sera mise en place, ainsi qu'aux instructions du personnel de chantier.

Tous renseignements complémentaires peuvent être sollicités auprès des Services techniques de la commune de Tramelan qui assurera la coordination avec le Maître d'œuvre. (032 486 99 50)

Merci par avance pour votre compréhension et collaboration.

Le Fuet, le 28 mai 2025

Conseil municipal

Saules

Assemblée communale - lundi 30 juin 2025 à 20 h à la salle communale

Ordre du jour :

1. Discussion et approbation des comptes 2024
2. Prendre connaissance du décompte final du crédit d'engagement pour la réalisation de travaux liés au PGA
3. Adoption du Règlement d'utilisation de la Place de sport du Clos Chegnat
4. Divers

Dépôt public :

Les documents suivants peuvent être consultés au secrétariat communal durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la commune :

- Comptes 2024
- Règlement d'utilisation de la Place de sport du Clos Chaignat

Recours : Un recours en matière communale peut être déposé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, au plus tard dans un délai de 30 jours après l'Assemblée communale.

Saules, le 28 mai 2025

Conseil communal

Sorvilier

Avis de construction

Requérante : Mme Florence Affolter, La Golée 10, 2736 Sorvilier

Auteur du projet : La requérante

Projet : Déplacement du grenier, rehaussement du garage 10b, changement de revêtement sur la place de parc existante avec des pavés filtrant, remplacement du chauffage à mazout par un chauffage à pellets

Emplacement : parcelle N° 216, au lieu-dit « La Golée 10 – 10b »

Dimensions : selon les plans déposés

Construction : selon les plans déposés

Zone : M2

Dépôt de la demande avec plans, **jusqu'au 20 juin 2025 inclusivement,** auprès de l'administration communale de Sorvilier. Les oppositions ou réserves de droit, faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss. LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sorvilier, le 21 mai 2025

Le Conseil municipal

Tavannes

Fermeture de l'administration municipale

L'administration municipale sera fermée à l'occasion du jeudi de l'Ascension, le 29 mai 2025, ainsi que le vendredi 30 mai. Elle rouvrira selon l'horaire habituel dès le lundi 2 juin 2025.

Tavannes, le 21 mai 2025

Le secrétariat municipal

Analyse de l'eau potable

Les résultats d'analyses officiels du Laboratoire cantonal, suite au prélèvement effectué en date du 13 mai 2025 au réseau communal (alimenté par SESTER) à la Grand-Rue 1 à Tavannes par le contrôleur des denrées alimentaires ont montré que l'eau potable distribuée par la commune est conforme aux exigences légales. Les qualités microbiologiques, physiques et chimiques sont en règle.

Tavannes, le 28 mai 2025

Service des eaux de Tavannes

Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Jelassi Imen et Minger Julien, Les Ragies 6, 2735 Bévilard

Auteur du projet : Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Adresse du projet : BF 1071, Les Ragies 6, 2735 Bévilard

Description du projet : Remplacement d'une chaudière à mazout par une pompe à chaleur air/eau au Nord du garage

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : H2

Dépôt public : **du 21 mai au 20 juin 2025 inclusivement**

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévilard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévilard, le 14 mai 2025

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage et auteur du projet : Vincent Charpilloz, Champ-Pention 14, 2735 Bévilard

Adresse du projet : BF 104, Champ- Pention 14, 2735 Bévilard

Description du projet : Installation d'une serre à légumes et pose d'une clôture-treillis en métal, en bordure ouest et nord de la parcelle no

104

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : H3, zone à densité particulièrement élevée

Dépôt public : **du 21 mai au 20 juin 2025 inclusivement**

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévilard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévilard, le 16 mai 2025

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Demande après-coup

Requérants/maître d'ouvrage/auteur du projet : Original Watch Group SA, Route de Sorvilier 21, 2735 Bévilard

Adresse du projet : BF 288, Rue Principale 27, 2735 Bévilard

Description du projet : Installation d'une enseigne lumineuse et 2 panneaux lumineux contre la façade du bâtiment et une montre sur l'avant-toit

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : Centre B

Objets protégés : Digne de conservation

Dépôt public : **du 21 mai au 20 juin 2025 inclusivement**

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévilard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévilard, le 16 mai 2025

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Sassi Sébastien, Les Vannes 7, 2735 Bévilard

Auteur du projet : L'artisan Schaffter SA, Rue de l'Est 19, 2740 Moutier

Adresse du projet : BF 185, Les Vannes 7, 2735 Bévilard

Description du projet : Installation d'un poêle intérieur et conduit de cheminée extérieur

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : H2

Dépôt public : **du 28 mai au 27 juin 2025 inclusivement**

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévilard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévilard, le 21 mai 2025

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérante : Médicentre du Réseau de l'Arc SA, Grand-Rue 32, 2710 Tavannes.

Emplacement : parcelle N° 1059, au lieu-dit : «Grand-Rue 37», Malleray, commune de Valbirse.

Projet : transformations intérieures du bâtiment avec changement d'affectation pour accueillir un médicentre.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : CB.

Dérogations : art. 64 al. 1 OC et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 27 juin 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 28 mai 2025.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérante : Commune mixte de Valbirse, Rue Aimé Charpilloz, 2735 Bévilard.

Emplacement : parcelle N° 815, au lieu-dit : «Chemenay 11», Bévilard, commune de Valbirse.

Projet : pose d'une échelle en façade Est pour accéder sur le toit du bâtiment.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : centre B.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 20 juin 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 21 mai 2025.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Fermeture à l'Ascension

En raison de l'Ascension, les guichets de l'administration communale seront fermés le jeudi 29 et le vendredi 30 mai. Réouverture selon les horaires normaux le lundi matin 2 juin à 10 h.

Bévilard, le 26 mai 2025

Commune mixte de Valbirse

www.lasemaine.ch

Divers

Syndicat des Sapeurs-pompiers du Cornet

Modification du Règlement d'organisation (Art. 3, 14, 22 et 25)

L'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire du canton de Berne a, par décision du 9 mai 2025, approuvé la modification du Règlement d'organisation adoptée par l'Assemblée des délégués du 19 juin 2024.

Cette modification du Règlement est entrée en vigueur le 1er janvier 2025.

Crémines, le 28 mai 2025

Syndicat Scolaire du Grand Val

L'école à journée continue du syndicat scolaire du Grand Val met au concours **un poste d'auxiliaire de 13% à 15%** (CDD d'une année renouvelable)

Entrée en fonction souhaitée au 1er août 2025.

Horaires de travail répartis sur 3 midis dans la semaine.

Renseignements auprès de Mme Elsa Dongois, directrice administrative de l'école à journée continue au 076 423 11 03, ejc@ecole-sgv.ch.

Pour les détails du poste, veuillez consulter les sites web des communes de Grandval, Crémines, Eschert, Belprahon, Corcelles et Seehof.

Le dossier complet de candidature en pdf est à envoyer par voie électronique à ejc@ecole-sgv.ch jusqu'au **vendredi 13 juin 2025.** Les candidat-e-s présélectionné-e-s seront auditionné-e-s **le vendredi 20 juin 2025.**

En raison du Lundi de Pentecôte, le délai pour l'envoi de vos avis sur la plateforme pour l'édition N°22 de la FOADM est le mardi 10 juin à 12 heures. Parution : jeudi 12 juin

Calendrier des parutions 2025

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution
1		01.01.2025	SUPPRIME
2		08.01.2025	SUPPRIME
3	1	15.01.2025	mercredi
4	2	22.01.2025	mercredi
5	3	29.01.2025	mercredi
6	4	05.02.2025	mercredi
7	5	12.02.2025	mercredi
8	6	19.02.2025	mercredi
9	7	26.02.2025	mercredi
10	8	05.03.2025	mercredi
11	9	12.03.2025	mercredi
12	10	19.03.2025	mercredi
13	11	26.03.2025	mercredi
14	12	02.04.2025	mercredi
15	13	09.04.2025	mercredi
16	14	16.04.2025	mercredi
17	15	24.04.2025	JEUDI
18	16	30.04.2025	mercredi
19	17	07.05.2025	mercredi
20	18	14.05.2025	mercredi
21	19	21.05.2025	mercredi
22	20	28.05.2025	mercredi
23	21	04.06.2025	mercredi
24	22	12.06.2025	JEUDI
25	23	18.06.2025	mercredi
26	24	25.06.2025	mercredi
27	25	02.07.2025	mercredi
28	26	09.07.2025	mercredi
29		16.07.2025	SUPPRIME
30		23.07.2025	SUPPRIME
31		30.07.2025	SUPPRIME
32	27	07.08.2025	JEUDI
33	28	13.08.2025	mercredi
34	29	20.08.2025	mercredi
35	30	27.08.2025	mercredi
36	31	03.09.2025	mercredi
37	32	10.09.2025	mercredi
38	33	17.09.2025	mercredi
39	34	24.09.2025	mercredi
40	35	01.10.2025	mercredi
41	36	08.10.2025	mercredi
42	37	15.10.2025	mercredi
43	38	22.10.2025	mercredi
44	39	29.10.2025	mercredi
45	40	05.11.2025	mercredi
46	41	12.11.2025	mercredi
47	42	19.11.2025	mercredi
48	43	26.11.2025	mercredi
49	44	03.12.2025	mercredi
50	45	10.12.2025	mercredi
51	46	17.12.2025	mercredi
52	47	24.12.2025	mercredi
		31.12.2025	SUPPRIME

informations pratiques

Moutier

Municipalité de Moutier
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 927
2740 Moutier

Heures d'ouverture

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

Lu – ma	9 h à 11 h et 15 h à 17 h
Mercredi	15 h à 17 h
Jeudi	15 h à 18 h
Vendredi	9 h à 11 h et 14 h à 16 h

Service social:

Lu et ve	9 h à 11 h et 14 h à 16 h
Ma et Me	14 h à 16 h
Jeudi	14 h à 18 h

Police administrative:

Lu – ma et ve	10 h à 11 h et 15 h à 16 h
Mercredi	15 h à 16 h
Jeudi	10 h à 11 h et 16 h à 18 h

Téléphones

Centrale	032 494 11 11
Chancellerie	032 494 11 11
Impôts	032 494 11 21
Caisse municipale	032 494 11 25
Contrôle des habitants	032 494 11 27
Service social	032 494 11 34
Agence AVS	032 494 11 39
Police administrative	032 494 11 29
Bâtiments.Urbanisme. Travaux publics	032 494 13 33
Electricité.Eau.	032 494 12 14
Service de piquet Electricité. Eau	**032 494 12 12**
Centre de l'enfance Ecole à journée continue	032 493 56 31
Service d'accueil en famille	032 492 10 05
SeJAC	032 493 10 11
Bibliothèque	032 493 59 69

Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

Cartes journalières dégriffées Commune

Cartes vendues uniquement aux habitants de la Ville de Moutier et à retirer au guichet de la Caisse municipale (pas de réservation par téléphone).
Paiement immédiat en espèce.

Bons prévôtois

Caisse municipale 032 494 11 25

Site internet
www.moutier.ch

Courriel
info@moutier.ch

informations pratiques

Belprahon

Commune de Belprahon
Administration communale
Les Grands Clos 5, Belprahon
Case postale 257
2740 Moutier

Tél. du secrétariat: 032 493 48 27
Courriel: secretariat@belprahon.ch
Tél. de la caisse: 032 493 18 60
Courriel: caisse@belprahon.ch
Heures d'ouverture: Jeudi de 15 h à 17 h
Site internet: www.belprahon.ch

Champoz

Commune mixte de Champoz
Les Grands Clos 19
2735 Champoz

Téléphone: 032 492 12 88
Courriel: secretariat@champoz.ch
Heures d'ouverture: Mardi de 16 h 30 à 17 h 30
Site internet: www.champoz.ch

Corcelles

Commune mixte de Corcelles
Clos la Jus 27
2747 Corcelles

Téléphone: 032 499 90 70
Courriel: secretariat@corcelles-be.ch
Heures d'ouverture: Mardi de 10 h à 11 h
Jeudi de 17 h à 18 h 30
Site internet: www.corcelles-be.ch

Déchetterie - points de ramassage

- Derrière l'école (PET, alu, boîtes de conserve, verre + conteneur pour capsules Nespresso)
- Hangar des pompes (textiles et chaussures)
- Hangar de Froideval (déchets encombrants, ferraille, bois et plastiques agricoles aux dates prévues sur le MémoDéchets 2019)
- Conteneurs Molok (ordures ménagères)

Court

Municipalité de Court
Rue de la Valle 19
2738 Court

Téléphone: 032 497 71 10
Courriel: contact@court.ch
Site internet: www.court.ch

Heures d'ouverture:

- Notre administration est disponible tous les jours durant les heures de bureau pour les appels téléphoniques.
- Notre guichet est ouvert tous les matins (lundi à vendredi) de 10 h 30 à 12 h, le lundi après-midi de 15 h 30 à 18 h, le mardi et le jeudi après-midi de 15 h 30 à 17 h.